

**Objet** : Changement de l'OPCVM FLORILEGE

## Lettre d'information aux porteurs Fonds commun de placement – **FLORILEGE**

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes détenteur de parts du fonds commun de placement FLORILEGE (Part C - ISIN : FR0007024930), (Part SL - ISIN : FR00140044L6) (ci-après « **le Fonds** ») géré par FLORNOY (ci-après la « **Société de gestion** ») agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « **AMF** ») sous le numéro GP12-000007 et nous vous en remercions.

Dans un souci d'amélioration permanente de son offre de produits et sur décision du Directoire de la société de gestion de portefeuille pour compte de tiers, FLORNOY vous informe que votre Fonds connaîtra les évolutions suivantes.

### Quels changements vont intervenir sur votre Fonds commun de placement ?

La Société de gestion FLORNOY a décidé de modifier la stratégie de gestion du FCP « FLORILEGE » en le transformant en nourricier du Fonds FLORNOY CONVICTIONS, dit Fonds maître, dont l'objectif consiste à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice Stoxx Europe 600 NR au moyen d'une gestion actions sélectionnées après une analyse fondamentale des sociétés sans discrimination de secteurs d'activité ou de secteurs géographiques. A titre de rappel, l'objectif de gestion de votre FCP est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro STOXX dividendes nets réinvestis en cours de clôture, sur la durée de minimum de placement recommandée de 5 ans. Tout en conservant son indicateur synthétique de risque et de rendement de 6, le FCP sera exposé de 75% à 100% sur les marchés d'actions des pays de l'OCDE, sans pouvoir être exposé sur les marchés émergents et tout en conservant son éligibilité au PEA (75% minimum d'actions de sociétés de l'Union Européenne).

Votre Fonds sera investi en parts I du Fonds FLORNOY CONVICTIONS et à titre accessoire en liquidités

L'objectif de gestion de votre Fonds FLORILEGE sera identique à celui de son Fonds maître. La performance sera toutefois inférieure compte tenu des frais propres au Fonds.

Compte tenu de cette décision la classification de votre Fonds deviendra « Actions Internationales ».

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette nouvelle orientation du fonds de FLORILEGE entrera en vigueur le **23 février 2022** sur la base des valeurs liquidatives du 22 février 2022.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour cette mutation a été obtenu en date du **6 janvier 2022**.

Les autres modifications décrites dans le tableau comparatif ci-après entreront en vigueur à la même date.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 22 février 2022 soit un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre pour demander le rachat sans frais de vos parts. Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur cette mutation, nous vous invitons à contacter éventuellement votre conseiller habituel, ou la Société de Gestion. En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du Fonds FLORILEGE.

**FLORNOY.**

—  
Siège social : 9 avenue de l'Opéra • 75001 Paris

Tél. +33 (0)1 42 86 53 00

[www.flornoy.com](http://www.flornoy.com)

## Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : Oui

Augmentation du profil de rendement/risque : Oui

Augmentation potentielle des frais : Non

Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Significatif



## Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

Ces opérations sont sans conséquence fiscale pour les porteurs de parts. En cas de désaccord avec ces modifications, le rachat sera considéré comme une cession. La fiscalité sera donc fonction de la nature du porteur de parts et/ou de l'enveloppe sans laquelle il a souscrit les parts du présent Fonds.

## Quelles sont les principales différences entre votre Fonds dont vous détenez des parts avant et après ces modifications ?

### Caractéristiques comparées du Fonds FLORILEGE (avant et après transformation)

Régime juridique et politique d'investissement		
<b>Classification</b>	Actions des pays de l'Union Européenne	Actions internationales
<b>Type de fonds*</b>		Nourricier
<b>Objectif de gestion*</b>	OPCVM de classification « Actions des pays de l'Union européenne », son objectif est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro STOXX dividendes nets réinvestis en cours de clôture, sur la durée de minimum de placement recommandée de 5 ans. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.	OPCVM nourricier investi en permanence et en totalité en parts du Fonds FLORNOY CONVICTIONS dit « maître » et à titre accessoire en liquidités. L'objectif de gestion du Fonds est identique à celui de son Fonds maître. La performance sera toutefois inférieure compte tenu des frais de gestion propres au Fonds.  L'objectif du Fonds FLORNOY CONVICTIONS consiste à obtenir, sur la durée minimum de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice Stoxx Europe 600 NR (dividendes nets réinvestis) au moyen d'une gestion fondée sur une sélection opportuniste. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
<b>Indicateur de référence de comparaison</b>	l'indice Euro STOXX dividendes nets réinvestis en cours de clôture, sur la durée de minimum de placement recommandée de 5 ans. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.	L'indice Stoxx Europe 600 NR (dividendes nets réinvestis) au moyen d'une gestion fondée sur une sélection opportuniste. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

<b>Les stratégies utilisées*</b>	<p>FLORILEGE est un FCP qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de l'Union européenne. La stratégie d'investissement repose sur une sélection active de valeurs (gestion «stock picking»). L'approche fondamentale et le potentiel de valorisation à moyen terme des actions sont des éléments privilégiés lors de la sélection des valeurs. L'approche fondamentale repose notamment sur l'analyse, pour chaque société, de sa stratégie, du potentiel de croissance de ses activités, de la visibilité sur ses futurs résultats, de sa structure de bilan. L'évaluation vise à quantifier le potentiel de valorisation de chaque titre et à apprécier le moment boursier favorable à l'investissement. Une attention particulière est portée au rapport entre valorisation et croissance escomptée, l'objectif général étant de rechercher une croissance des bénéfices et des cash-flows à court - moyen terme, mais également une valorisation de ces perspectives de croissance anormalement traitées par les marchés boursiers. Une appréciation qualitative est portée en complément sur le management des entreprises et la qualité de la communication financière.</p>	<p>FLORNOY CONVICTIONS a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions internationales. Les actions sont sélectionnées après une analyse fondamentale des sociétés sans discrimination de secteurs d'activité ou de secteurs géographiques. La sélection des titres suit une démarche de sélection valeur par valeur, dite de « stock picking ». Pour réaliser l'objectif de performance, le FCP recherche notamment la valorisation du capital des sociétés dans lequel il investit et espère ainsi une revalorisation sensible à court et moyen terme. La sélection peut donc reposer également sur des critères spéculatifs.</p>
----------------------------------	--	---

<b>Modification du profil de rendement/risque</b>			
<b>Niveau de risque/rendement sur une échelle de 1 à 7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	
<b>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques</b>	<p>Liste avec les fourchettes d'exposition (actuelle du Fonds nourricier)</p> <p><b>RISQUE ACTIONS :</b></p> <p>L'OPC est exposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De 75% et 100% sur le marché des actions des pays de l'Union européenne.</li> <li>- De 0 et 10% de son actif net en actions de pays hors de l'Union européenne, principalement Suisse, Etats-Unis, Norvège et Islande mais qui pourront également être des titres émis par des émetteurs de pays émergents.</li> </ul>	<p>Liste avec les fourchettes d'exposition du Fonds maître</p> <p><b>RISQUE ACTIONS :</b></p> <p>L'OPC maître est exposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De 75% et 100% à un ou des marché(s) d'actions des 36 pays membres de l'OCDE, dont éventuellement le marché français.</li> <li>Avec un investissement à 75% minimum de son actif en titres et droits éligibles au PEA (actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE)).</li> <li>Avec un investissement de 0% à 25% actions non éligibles au PEA.</li> <li>-Le FCP n'est pas exposé à dans des titres émis par des émetteurs de pays émergents.</li> </ul>	<p><b>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédent</b></p> <p style="text-align: center;">+</p>

	<p><b>RISQUE DE CHANGE :</b></p> <p>- De 0% à 100% sur les devises de l'Union européenne autres que l'Euro</p> <p>- De 0% à 10% sur des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne.</p> <p><b>RISQUE DE CREDIT :</b></p> <p>Jusqu'à 25% de l'actif du fonds peut être exposé et investi en titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics dont la notation d'investissement grade est au minimum simple A.</p> <p><b>DERIVES :</b></p> <p>Le fonds pourra avoir recours aux instruments financiers à termes (« futures ») pour couvrir un risque de baisse des marchés actions. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.</p>	<p><b>RISQUE DE CHANGE :</b></p> <p>- jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises de l'Union Européennes autres que celles de la zone euro.</p> <p>- jusqu'à 25% de l'actif net au risque de change sur les devises autres que celles de l'Union Européenne et de la zone euro ;</p> <p><b>RISQUE DE CREDIT :</b></p> <p>Jusqu'à 25% de l'actif du FCP peut être exposé et investi dans des titres de créance négociables d'émetteurs privés ou publics dont la notation d'investissement grade est au minimum « BBB- ».</p> <p><b>DERIVES :</b></p> <p>Le fonds ne pourra pas avoir recours aux instruments financiers à termes (« futures »).</p>	<p>+</p> <p>+</p> <p>-</p>
<b>Profil de risque (écarts avant et après transformation)</b>	Suppression des Risques lié aux produits dérivés et lié sur des titres émis par les pays émergents (au niveau du Fonds nourricier et du maître) après la transformation en Fonds nourricier		

Frais			
<b>Frais de gestion part C</b>	<b>Part C : 2,392% TTC maximum</b>	Part du nourricier : 1,192% TTC	
<b>Frais de gestion part SL</b>	<b>Part SL : 2,392% TTC maximum</b>	Part du nourricier : 1,192% TTC	
<b>Frais de gestion indirects</b>	Non significatif	1,20% (frais du Fonds maître ci-dessus)	
<b>Commissions de mouvement (directe première colonne / celle du maître seconde colonne)</b>	<p><u>TCN :</u></p> <p>Forfait de 25€ pour la France et 35 € pour l'étranger clearstream pour les TCN</p> <p><u>Frais de transaction sur OPC :</u></p>	<p>TCN: forfait</p> <p>France : 25€</p> <p>Etranger clearstream : 35 €</p> <p><u>Frais de transaction sur OPC :</u></p>	Idem

	0€ pour les OPC du groupe CIC ou de Flornoy  12 € pour les OPC commercialisés en France  40 € pour les OPC commercialisés à l'étranger  Offshore : 150 € TTC maximum  Opérations sur les marchés à Terme EUREX :  Futures : 1€ / lot	OPC du groupe CIC ou de Flornoy : 0€  OPC commercialisés en France : 12 €  OPC commercialisés à l'étranger : 40 €  OPC : offshore 150€ HT	-
<b>Commission de surperformance</b>	20% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence à compter du 01/03/2013. Montant facturé au titre du dernier exercice : 0 %	Au niveau du nourricier : Néant  Au niveau du maître :  20 % TTC de la performance au-delà du Stoxx Europe 600 NR dès lors que la performance est positive Montant facturé au titre du dernier exercice : 0 %	Idem

Informations pratiques		
<b>Centralisation des ordres de souscriptions et de rachats</b>	11H	10H

(\*) ces évolutions ont été agréées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Si vous souscrivez à cette mutation de votre fonds, le changement d'orientation se fera sans frais et sans aucune intervention de votre part.

## Eléments importants

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour sur le site internet de votre Société de Gestion ou d'en faire la demande auprès de

**FLORNOY**  
9 Avenue de l'Opéra  
75001 PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Par courriel à l'adresse suivante : [relation@flornoy.com](mailto:relation@flornoy.com)  
Sur le site internet de FLORNOY : [www.flornoy.com](http://www.flornoy.com)

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information qu'il vous serait d'obtenir sur ces opérations,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

**FLORNOY**  
**Benoît Jauvert**  
Président

